



**Bureau du Pays  
Compte rendu de la réunion du 13 juin 2018  
à Aubord**

**Séance du 13 juin 2018**

**Date de convocation : 31 mai 2018**

**Membres en exercice : 8 titulaires**

**Membres présents : 4 titulaires**

**Membres votants présents : 4**

**Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 0**

**Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0**

**Procuration non retenue : 0**

**Nombre total de voix : 4**

**Le quorum est atteint : 4/8**

L'an deux mille dix-huit, le treize juin, à 18h30, le Bureau Syndical du PÉTR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aubord.

**Présents :**

**Titulaires avec voix délibérative :**

Pierre MARTINEZ, Jean Baptiste ESTEVE, Véronique MARTIN, André BRUNDU

**Absents excusés :**

Jean Paul FRANC, Laurent PELISSIER, Jacky REY, Robert CRAUSTE,

**Administration :**

Yannick REBOUL, Directeur du PÉTR Vidourle Camargue, Catherine BAZILE, Assistante de direction du PÉTR Vidourle Camargue.

**Ordre du jour :**

- 1- Rencontre de la sénatrice du Gard Vivette Lopez
- 2- Délibération du Bureau selon délégations votées en Comité Syndical du 16 avril 2018
  - Coopération DLAL FEAMP – Mise à jour de la délégation prise en charge pour le voyage en Italie
- 3- Préparation des délibérations pour le comité syndical du 25 juin 2018
  - Mise en place du Conseil de Développement du PÉTR Vidourle Camargue
  - Création d'un poste de chargé de mission contractualisation
  - Election de la commission d'appel d'offres
  - Renouvellement des délégués à l'assemblée des territoires
  - Nouvelle convention avec le Centre de Gestion pour la Médecine préventive
  - Convention avec Gard Tourisme – avenant d'objectif annuel
  - Signature du Contrat Grand Site Occitanie Aigues-Mortes – Camargue Gardoise – Saint-Gilles
- 4- Affaires courantes, questions diverses
  - Contrat de réciprocité
  - Point d'information sur le contrat territorial avec la Région Occitanie
  - Mise à jour du logo du PÉTR
  - Mise en place du projet de territoire
  - Demande officielle d'adhésion de la CC Pays de Lunel au PÉTR

Ouverture de la séance de travail

**1- Rencontre de Madame la sénatrice du Gard Vivette Lopez :**

La Sénatrice du Gard, Mme Lopez, avait émis le souhait de rencontrer les élus du PÉTR. En effet, à l'occasion de la création de cette nouvelle structure, Mme Lopez veut maintenir le lien avec les élus du territoire.

Dans un premier temps, elle a posé de nombreuses questions concernant le syndicat mixte du PETR, comme le périmètre, les compétences, les financements, les fonds gérés, le fonctionnement de l'instance décisionnelle, le lien avec les autres PETR du Gard.

Ensuite Mme Lopez a présenté son travail au Sénat et les commissions auxquelles elle participe, en particulier la commission culture et son implication dans « Génération entreprises ». Mme Lopez expose le projet de relance de la filière textile dans le Gard.

Les élus du PETR font part de leur réflexion et des projets du territoire.

M. le Président Pierre Martinez, évoque les changements d'organisation territoriale et l'incertitude qui pèse sur l'avenir pour beaucoup d'élus.

M. Estève souligne le malaise des élus qui ne veulent pas se représenter. Une forte démobilisation des élus du Gard et de nombreuses démissions depuis les dernières municipales.

M. Martinez pose la question de la nécessité d'un statut de l' élu pour garantir la représentation des citoyens.

Mme Lopez est tout à fait d'accord.

Elle revient ensuite sur la disparition de la réserve parlementaire qui représentait plus d'un million dans le Gard. Cela devait alimenter la DETR mais le volume de celle-ci reste inchangé en 2018 par rapport à 2017. Mme Lopez a interpellé Monsieur le Préfet sans pour l'instant obtenir de réponse claire sur les chiffres.

La discussion doit se clôturer pour permettre la tenue du bureau syndical.

M. Martinez propose de faire un communiqué de presse sur cette rencontre, ce que Mme Lopez accepte volontiers.

## **2- Délibération du Bureau selon délégations votées en Comité Syndical du 16 avril 2018 :**

- Coopération DLAL FEAMP – Mise à jour de la délégation prise en charge pour le voyage en Italie.

Il s'agit de voter la liste mise à jour des membres de la délégation pour lesquels un remboursement des frais de déplacement avait été prévu. Le nombre de personne ne change pas.

La nouvelle liste est soumise au vote :

Vote pour : 4

Abstention : 0

Vote contre : 0

## **3- Préparation des délibérations pour le comité syndical du 25 juin 2018 :**

- Mise en place du Conseil de Développement du PETR Vidourle Camargue :  
Il a été décidé de s'appuyer sur les 5 réseaux de partenaires de la société civile mis en place dans le cadre de commission ou de différents programmes pour qu'ils présentent chacun 4 membres pour former le Conseil de développement soit 20 membres en tout (10 titulaires et 10 suppléants). Parmi eux, 5 personnes seront désignées pour siéger au Comité syndical avec voix délibérative. C'est le Conseil de développement qui les désignera.  
Les élus du Bureau émettent un avis favorable
- Création d'un poste de chargé de mission contractualisation :  
Les nouveaux dispositifs mis en place par l'Etat, la région ou le Département mobilisent actuellement 1 personne à temps plein. Recrutée en intérim, le contrat de cette personne se termine fin juin. Le financement d'un recrutement avait été anticipé lors de l'élaboration du budget 2018. La Région apportera 20 000 € sur l'ingénierie.  
Les élus du Bureau émettent un avis favorable.
- Election de la commission d'appel d'offres :  
La mise en place d'une commission d'appel d'offre est une obligation. Une répartition des sièges est proposée pour chaque communauté de communes. Ne devant siéger pour des marchés qu'au-delà de 90 000 €, elle ne devrait pas avoir beaucoup d'occasion de se réunir.  
Les élus du Bureau émettent un avis favorable.
- Renouvellement des délégués à l'assemblée des territoires  
Il s'agit de pourvoir au remplacement de 2 délégués du territoire (1 démissionnaire, 1 ne siégeant plus au PETR). En respectant l'obligation de parité homme/femme de la Région, les postes seront proposés lors du prochain Comité syndical.  
Les élus du Bureau émettent un avis favorable.
- Nouvelle convention avec le Centre de Gestion pour la Médecine préventive :  
Cette nouvelle convention est signée par toutes les collectivités affiliées pour prévoir les dispositions financières en cas de manque de médecin comme cela s'est produit en 2017.  
Les élus du Bureau émettent un avis favorable.
- Convention avec Gard Tourisme – avenant d'objectif annuel :  
L'avenant précise les actions de partenariat pour l'année en cours et fixe le budget du PETR consacré au tourisme.

Les élus du Bureau émettent un avis favorable.

- Signature d'une convention avec le Collectif des Garrigues pour évaluer la politique environnementale menée dans le cadre des ambassadeurs tourisme responsable porté par la mission tourisme du PETR. Il s'agit de mesurer et quantifier scientifiquement les impacts, faire des propositions selon les résultats. L'étude se fera en partenariat avec la Fac de science de Montpellier.

Les élus du Bureau émettent un avis favorable.

#### 4- Affaires courantes, questions diverses

- Contrat de réciprocité :  
Il est présenté aux élus un projet avec l'agglomération de Nîmes. Une réflexion sur les thématiques portées devra être menée par les élus du PETR.  
M. Martinez s'interroge sur le financement du fonctionnement des projets et demandera des garanties.
- Point d'information sur le contrat territorial avec la Région Occitanie :  
Une pré-maquette 2018 recense les projets déposés.  
Il est proposé si la Région finalise le contrat d'ici là, de le passer en délibération au comité syndical du 25 juin.
- Mise à jour du logo du PETR :  
Sur les 5 logos proposés par l'agence communication, c'est le n°3 qui est retenu. Pour le slogan, 2 propositions ressortent : Terre d'initiatives, Terre d'innovation. Les délégués absents seront consultés avant un choix définitif.
- Mise en place du projet de territoire :  
Le PETR a obligation de mettre en place un projet de territoire d'ici la fin de l'année. Il est proposé, puisque les communautés de communes ont elles-mêmes dûes faire un projet de territoire, de s'appuyer sur le travail déjà réalisé et d'en faire une synthèse. Un cabinet sera missionné.

Discussion :

##### - 1 Conseil de développement :

Le Président du CD est en principe désigné par le Président du PETR. Il est proposé que le CD fasse une proposition parmi ses membres qui sera soumise à l'approbation du Président du PETR.

Il est proposé de ne pas chercher de nouvelles personnes mais de s'appuyer sur les réseaux du PETR. Soit les 5 réseaux :

- Comité de programmation LEADER
- Ambassadeurs tourisme responsable
- Correspondants du patrimoine
- Comité de sélection FEAMP
- Club des entrepreneurs

La question se pose de mettre en place un prorata suivant l'importance du réseau.

Le mandat serait calqué sur le mandat des élus du PETR.

Parmi les 20 membres du CD, 5 seraient désignés par eux-mêmes pour siéger sans voix délibérative au comité syndical du PETR (de préférence 1 issu de chaque réseau).

Les membres du CD devront se répartir de manière équilibrée au sein des 2 collèges prédéfinis du CD.

Il faut prévoir les élections au sein de chaque réseau et les désignations entre les collèges.

##### - 2 Création de poste pour la contractualisation :

La charge de travail augmentant avec les différents contrats Etat, Région, Département, un intérimaire a assuré les missions pendant 6 mois. Ce programme de contractualisation étant prévu pour durer, il faut envisager un recrutement.

Compte tenu des dispositions réglementaires il faut créer un poste permanent.

L'enveloppe financière a été prévue dans le budget 2018.

Il est aussi possible d'obtenir 20 000 €/an de la Région pour ce poste.

Il est proposé la création d'un poste de catégorie B et de mettre en place un jury de recrutement.

##### - 3 Commission d'appel d'offre (CAO)

C'est une obligation pour le PETR. Elle doit être composée en plus du Président du PETR, ou de la personne ayant reçu délégation, de 5 membres. Elle ne se réunira que rarement car les plafonds des marchés publics passés par le PETR atteignent rarement les seuils formalisés.

Il est décidé de proposer à chacune des 4 communautés de communes de désigner 1 T et 1 S, la CC la plus peuplée pouvant désigner 2 T et 2 S pour arriver au nombre de 5 T et 5 S pour la CAO.

- **4 Désignation des délégués du PETR dans les différentes instances des structures partenaires**

Il est décidé de ne rien changer fondamentalement. Quand le Président est désigné dans une structure, c'est le Président du PETR qui prendra la délégation. Il n'y a que pour l'Assemblée des Territoires qu'il faut prévoir le changement de délégué pour le remplacement de Mme Azaïs démissionnaire et revoir le suppléant du Président du GAL qui doit être une femme pour respecter la parité demandée par la Région.

- **5 Contrat régional**

La démarche a été présentée par la Préfecture le 04 avril 2018.

A un contrat cadre sera annexé des avenants financiers annuels.

Les projets retenus devront présenter un caractère structurant et répondre aux priorités de la Région.

Les projets communaux et intercommunaux sont éligibles.

Il faudra faire le tri des critères des différents programmes et une superposition des contrats.

Il sera toujours possible de déposer un dossier de droit commun sur les 8 dispositifs classiques.

Les prochaines dates :

- 02 mai 2018 Comité technique Préfecture/Région.

- 15 mai 2018 réunion avec les DGS des 5 communautés de communes

Le comité syndical validera la maquette d'ici l'été

La validation de la Région intervenant à la CP d'octobre.

- **6 Contrat de ruralité DSIL et DETR**

Les financements annoncés se situent autour de 20 à 30 %. Les arbitrages sont en cours.

M. le Président propose de trouver un fonctionnement plus homogène pour toutes les Communautés de communes dans l'avenir.

Devant la complexité des dispositifs une présentation est prévue dans les communautés de communes ainsi que l'édition interne d'un guide des subventions.

- **7 Communication**

Il faut poursuivre le changement de nom dans les différents moyens de communication. Le changement de panneaux sur le bâtiment est en cours.

M. le Président souhaite un retour sur le voyage de coopération en Italie dans le cadre du FEAMP.

M. Crauste se propose de faire une présentation sur la commune du Grau du Roi. Il est prévu par l'animatrice une présentation aux professionnels.

Il est demandé aux élus d'être présents sur Facebook et de se faire le relai des informations du PETR.

Midi Libre souhaite faire un article de fond sur le PETR. M. le Président se propose pour le faire.

Lors des comités syndicaux, M. le Président propose que les séances soient divisées en 2 parties :

- 1 sur les décisions réglementaires à prendre (délibérations)

- 1 sur les informations aux élus

Autre point de com., la mise en place d'un Appel A Projet Entreprises qu'il faudra aborder lors du prochain bureau.

- **3 Questions diverses :**

M. le Président et les membres du bureau proposent d'accorder 3 jours de congés exceptionnels aux agents du PETR en 2018.

La séance est levée à 20h00

Le Président  
Pierre MARTINEZ